



## Achat en boutique suite à une offre tarifaire

Par **elodia**, le **19/07/2010** à **15:29**

Bonjour,

Je viens d'acheter des manteaux de cuir dans une boutique suite à une offre. Mais j'ai le sentiment de mettre fait avoir sur les prix annoncés en boutique et le montant total réglé.

Pouvez-vous me dire si j'ai un moyen de me faire rembourser ou autre.

Pour info j'ai déposé des chèques pour faire un paiement en plusieurs fois sans frais. Puis-je suspendre les prélèvements ??

S'il vous plait merci de me rappeler au plus vite.

Cordialement

Par **chaber**, le **19/07/2010** à **16:48**

Bonjour,

Un achat effectué en magasin est réputé parfait et les délais de rétractation de peuvent s'appliquer.

De plus, les chèques peuvent être déposés immédiatement et vous ne pourriez rien faire sauf combler votre compte pour éviter un rejet.

Opposition ne peut être faite que pour chèque volé ou extorqué de force, ce qui n'est pas votre cas

Il vous reste à assumer votre imprudence